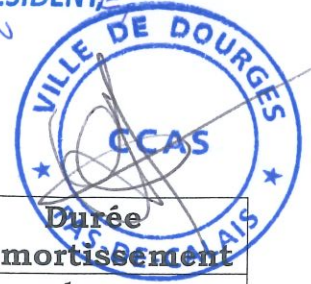


LA VICE-PRÉSIDENTE  
 M. NERQUIN



**Annexe**

**Durées d'amortissement des immobilisations**

Articles	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur : jusque 1 000 €		1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2051	Concessions et droits similaires (logiciels,...)	2 ans
204	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériel, Etudes	5 ans
204	Subvention Equipement - Bâtiments et installations	15 ans
204	Subvention Equipement - Projets infrastructures	20 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>		
2121	Plantation d'arbres et arbustes	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
2151	Réseaux de voirie	20 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
21578	Matériel et outillage technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 ans
2182	Matériel de transport : voitures	5 ans
	Matériel de transport : camions et véhicules industriels	8 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles : Matériel classique et autres	6 ans
	Autres immobilisations corporelles : Coffre-fort	20 ans
	Autres immobilisations corporelles : Installations et appareils de chauffage	10 ans
	Autres immobilisations corporelles : Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
	Autres immobilisations corporelles : Equipements de garage et ateliers	10 ans
	Autres immobilisations corporelles : Equipements des cuisines	10 ans
	Autres immobilisations corporelles : Equipements sportifs	10 ans